



Lettre aux associations

Objet : Hommage à Robert Badinter

Chers collègues et amis,

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Robert Badinter, survenu le 9 février 2024.

En tant que présidente de France Victimes, je tiens à rendre hommage en notre nom à toutes et tous à cet homme exceptionnel et à souligner ses contributions inestimables à la cause de l'aide aux victimes.

Robert Badinter restera à jamais le fervent défenseur de la justice et des droits fondamentaux.

Son engagement inébranlable dans le combat pour l'abolition de la peine de mort a marqué un tournant historique dans l'histoire de notre pays. Sa détermination et sa vision ont inspiré des générations entières à poursuivre la lutte pour un monde plus juste et humaniste.

Parmi toutes les lois portées par Robert Badinter, une seule porte son nom ; et ce n'est pas celle sur l'abolition de la peine de mort, mais celle en faveur des victimes d'accidents de la route : une loi dont il tirait le plus grand orgueil, selon ses mots d'ouverture aux 20 ans de l'INAVEM, aujourd'hui rebaptisé France Victimes.

La loi Badinter, une loi au profit des victimes.

C'est sous son impulsion en 1982, à la lumière des conclusions du rapport Milliez, que le réseau des professionnels de l'aide aux victimes a vu le jour, plus tard regroupé sous la bannière de l'INAVEM. Son sens de la Justice a permis le développement de ce maillage, celui de notre réseau, offrant soutien et assistance aux victimes d'infractions sur tous les territoires et dans la durée, pour que les victimes « ne soient plus oubliées ou ignorées du procès pénal ».

Robert Badinter a fait ce choix politique d'impulser la création d'associations pour toutes les victimes, « quelle que soit la cause de leur malheur », avec le soutien financier de l'État, convaincu que le corps social était le mieux à même de répondre à ces enjeux.

Nous lui en sommes pleinement reconnaissants et dépositaires de cette conscience qu'il est essentiel que la société civile intervienne en complémentarité de la réponse apportée par l'État, pour garantir au plus juste l'accompagnement des victimes.

Afin de rendre hommage à son action et à son héritage politique, je vous propose que notre réseau des associations France Victimes s'associe à la minute de silence qui s'organise dans toutes les juridictions à 12h00 en sa mémoire, ce mercredi 14 février. Telle est notre façon humble de témoigner notre respect et notre gratitude envers cet homme qui aura tant incarné les valeurs que nous souhaitons défendre : ambition, humanité, justice sociale, égalité de traitement, solidarité.

Un hommage national aura par ailleurs lieu place Vendôme le mercredi 14 février 2024.

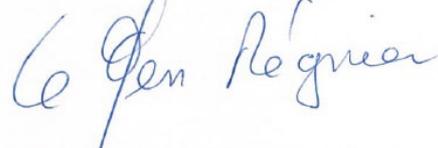
En signe de respect et de reconnaissance, la Fédération France Victimes a signé le recueil de condoléances en mémoire de Robert Badinter. Par ailleurs, j'ai souhaité baptiser nos nouveaux locaux, dédiés à la formation de nos intervenants, rue Parmentier en son nom, perpétuant ainsi son influence et sa vision.

Ensemble, en tant que famille France Victimes, nous honorons la mémoire de Robert Badinter et poursuivons notre engagement commun pour la justice et la solidarité envers les victimes.

Avec tout mon respect,

Paris, le 13 février 2024

Maryse Le Men Regnier
Présidente de France Victimes

A handwritten signature in blue ink, reading "Le Men Regnier", written in a cursive style.